

VILLE
DE
PAMIERES**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS MUNICIPALES****N° : 23-050 – SDSP**

Le Maire de la Commune de PAMIERES,

**ACTION EN
JUSTICE****Ville de Pamiers
c/
Madame AYAD Radia**

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération en date du 3 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué à Madame le Maire la faculté d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Vu la requête déposée par Madame AYAD Radia auprès de la Cour d'Appel de TOULOUSE, enregistrée le 15 mai 2023 (dossier n° 23/02346), relative au recours à l'encontre d'un jugement rendu le 31 mars 2023 (RG n° 21/01108) par le TJ hors JAF, JEX, JLD, J. EXPRO, JCP de FOIX ;

Considérant la nécessité d'assurer la défense des intérêts de la commune de Pamiers auprès de la Cour d'Appel de TOULOUSE ;

DECIDE :**Article 1er :** D'ester en justice au profit de la Ville de Pamiers contre Madame AYAD Radia dans le cadre de la procédure contentieuse devant la Cour d'Appel de TOULOUSE.**Article 2 :** De désigner Maître Sacha BRIAND, avocat, 31 rue du Languedoc - 31000 TOULOUSE, pour représenter la commune dans l'instance susvisée.**Article 3 :** la présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales.**Article 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait en l'Hôtel de Ville, le trente et un mai 2023

Pour extrait conforme au registre
Pamiers, le 31 mai 2023Le Maire,
Frédérique THIENNOTLe Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le
après transmission en Préfecture le
après publication le **14 JUIN 2023**
ou après notification leAccusé de réception en préfecture
009-210902250-20230531-23_16226-AR
Date de télétransmission : 12/06/2023
Date de réception préfecture : 12/06/2023